

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 5 OCTOBRE 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 5 octobre 2023*

Aujourd'hui, à neuf heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 14 Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
- n^o 29 Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens
- n^o 33 Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.